

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0311

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : animation enfance
Tél : 04 66 56 11 20
Réf : AGP/SR/2025.06

**Objet : Convention de prêt de matériel à titre gracieux avec l'association
Office Municipal des Sports du 14 au 17 juillet et du 22 au 24 juillet 2026**

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété publique des personnes publiques,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Office Municipal des Sports a sollicité le prêt de 7 tentes de 3 places, propriété de la Communauté Alès Agglomération, dans le cadre de l'organisation de séjours sportifs à destination de la jeunesse, du 14 au 17 juillet et du 22 au 24 juillet 2026,

Considérant l'intérêt que représente cette prestation pour la Communauté Alès Agglomération, la mise à disposition de ce matériel sera consentie à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de prêt de matériel sera signée entre La Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Office Municipal des Sports représentée par son président, M. René REBOUL et dont le siège social se situe rue Charles Guizot - 30100 Alès.

ARTICLE 2 :

Le prêt porte sur 7 tentes de 3 places pour les périodes du 14 au 17 juillet et du 22 au 24 juillet 2026 et sera consenti à titre gracieux. Les modalités et les conditions du prêt seront précisées dans la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 20 JUL. 2026

Le président
Christophe RIVENQ

